

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mai 1868

L'Orateur occupe le fauteuil à 3 heures.

PÉNITENCIERS

Sur la proposition de **Sir John A. Macdonald**, le Comité plénier, sous la présidence de **M. Kirkpatrick**, étudie le projet de loi concernant les pénitenciers et les directeurs de pénitencier.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la troisième fois et adopté.

LE COMITÉ DES SUBSIDES À NOUVEAU RECONSTITUÉ

L'hon. **M. Rose** propose que la Chambre se reconstitue en comité des subsides.

L'hon. **M. Holton** propose, par voie d'amendement, appuyé par **M. Mackenzie**, que tous les mots qui suivent le mot «Que» dans la motion initiale soient rayés et remplacés par ce qui suit: «Les récentes modifications constitutionnelles ont nécessité l'organisation de tous les services de la fonction publique d'un bout à l'autre du Dominion; que la plus stricte économie soit pratiquée dans cette organisation et que tous les ministères inutiles et les postes superflus soient abolis; que les traitements du personnel de direction soient abaissés; que les fonctionnaires inutiles ou médiocres soient congédiés; que l'échelle de traitement des fonctionnaires du gouvernement du Dominion qui occupaient des postes comparables auprès des anciennes provinces soit uniformisée et qu'il soit interdit par la loi de verser aux fonctionnaires émargeant déjà au budget des honoraires pour services spéciaux.» Il dit que la Chambre semble maintenant fermement résolue à imposer l'économie dans l'administration des affaires publiques. Ces jours derniers, il a eu l'honneur de déposer une résolution en ce sens et même si la Chambre l'a repoussée à cette occasion, il a eu la grande satisfaction d'en voir une importante partie adoptée hier soir. On s'est opposé à ce qu'il réunisse plusieurs propositions distinctes en une seule motion. On s'est opposé également à la façon dont il vou-

lait traiter la question. Il s'est efforcé de profiter de la discussion qui s'est déroulée à cette occasion en rédigeant une motion qui ralliera, du moins il le pense, les suffrages de la vaste majorité des députés. Il espère qu'à la lumière des discussions qui ont eu lieu ses honorables amis de l'autre côté de la Chambre acquiesceront d'emblée à sa motion et que le comité des subsides pourra s'inspirer de la déclaration de principe qu'il demande à la Chambre de formuler. On a soutenu que les motions présentées sous cette forme et à ce propos posent nécessairement la question de confiance. Il tient à déclarer que telle n'est pas son intention et qu'il ne présentera pas de motion de blâme. En Angleterre, des motions de ce genre sont présentées chaque semaine, mais les ministres n'ont pas l'audace de faire insulte à l'intelligence de la Chambre en affirmant qu'elles sont nécessairement des motions de défiance. Ne voulant pas retarder les travaux de la Chambre en revenant sur une question qui a été débattue à fond tout récemment, il se contente de déposer la motion qu'il a lue entre les mains de l'Orateur.

Sir John A. Macdonald est d'avis que l'honorable député de Châteauguay devrait se satisfaire des mesures récentes en matière d'économie. La motion de l'honorable député n'est ni plus ni moins qu'une rapide déclaration en faveur de l'économie et de la bonne administration, questions qu'il ne voit pas la nécessité de soulever en ce moment. La motion n'a aucune raison d'être et ne peut avoir d'autre effet que de retarder les travaux de la Chambre. Elle ne se rapporte pas particulièrement à la question dont la Chambre est saisie. Le moment que l'honorable député a choisi pour présenter sa motion révèle son intention évidente de proférer un blâme par un moyen détourné. Le gouvernement par considération pour lui-même et pour ce qu'il représente ne peut y voir autre chose qu'une motion de censure. Où en est la nécessité? Le gouvernement lui-même a appelé l'attention sur toute la question.

M. Mackenzie rappelle qu'au moment du dépôt de la motion tripartite dont on vient de parler, plusieurs soutiens du gouvernement